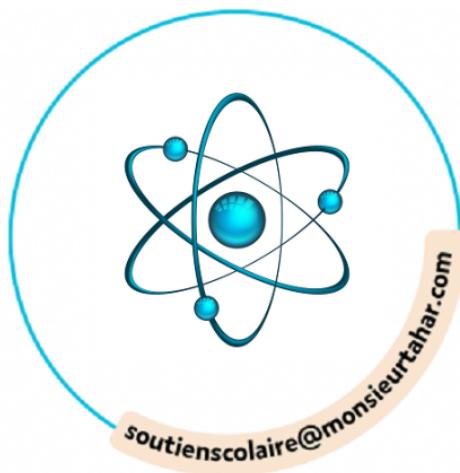
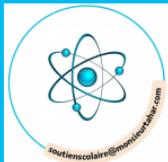


SES



CHAPITRE 5

Qu'est-ce que le pouvoir politique ?



Le pouvoir politique peut prendre différentes formes : démocratique, autoritaire, monarchique...

En démocratie, il doit respecter certains principes qui sont au fondement de la société française actuelle.

I | Les différentes formes du pouvoir politique

1 Les régimes démocratiques

- Dans une **démocratie**, le **pouvoir politique** est détenu ou contrôlé par le peuple. Selon Abraham Lincoln (1809-1865), c'est « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».
- On parle de **démocratie directe** lorsque le peuple exerce son pouvoir directement, sans l'intermédiaire de représentants. Ainsi, le référendum laisse le peuple décider de certains choix politiques, comme celui de rester dans l'Union européenne ou non (Royaume-Uni, 2016). Le peuple peut aussi intégrer des instances politiques (ex. : comités de quartiers). Enfin, il peut voter *via* Internet pour que des décisions politiques soient prises, comme actuellement en Suisse.
- On parle de **démocratie représentative** lorsque le peuple délègue son pouvoir à des représentants. Ces derniers obtiennent alors un mandat qui peut être impératif (obligation d'appliquer le programme pour lequel ils ont été élus, sous peine de révocation) ou représentatif (ils représentent la nation tout entière, pas seulement ceux qui les ont élus).

Mot clé

Le **pouvoir politique** est la capacité à gouverner dans une société et à produire une autorité légitime pour obtenir l'obéissance du peuple.

2 Les autres formes de régimes politiques

- Les **régimes autoritaires** confisquent le pouvoir politique au peuple au profit d'une personne ou d'un groupe qui accapare toutes les formes de pouvoir.
- Dans une **monarchie**, le pouvoir politique est exercé par une seule personne, le roi. Sa légitimité provient de Dieu dans une monarchie de droit divin. En revanche, dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du roi est encadré par des lois. Enfin, dans une monarchie parlementaire, comme en Suède, le roi est une figure morale sans réel pouvoir politique.

- Dans une **oligarchie**, un petit groupe de personnes exerce le pouvoir politique, en raison de leur richesse (ploutocratie), de leur statut d'« anciens » (gérontocratie) ou de leur noblesse (aristocratie).

II Le pouvoir politique dans une démocratie

- Un régime politique est **démocratique** s'il respecte les critères de désignation des représentants politiques, de séparation des pouvoirs et de contrôle des gouvernants.

Le pouvoir politique **appartient au peuple**, donc aux citoyens qui ont le droit de participer à la vie politique. Il doit être exercé en faveur de l'intérêt général, les politiciens ne doivent donc pas poursuivre des intérêts particuliers, comme ceux des groupes de pression.

La **séparation des pouvoirs** assure la démocratie. On distingue le pouvoir législatif (vote les lois), le pouvoir exécutif (les applique) et le pouvoir judiciaire (contrôle leur bonne application).

Les **libertés fondamentales** (ex. : s'exprimer, manifester, résister) doivent être protégées en démocratie. Les mouvements sociaux, les médias (« 4^e pouvoir »), les réseaux sociaux (« 5^e pouvoir »), donc la société civile organisée, ont le droit et le devoir de jouer un rôle dans l'exercice du pouvoir politique.

Mot clé

La **démocratie** est un régime politique qui assure un exercice du pouvoir politique par et pour le peuple. Elle peut être directe ou représentative.

L'ESSENTIEL

Le pouvoir politique

Différentes formes

- régimes démocratiques (démocratie directe, représentative)
- régimes autoritaires (monarchies, oligarchie)

Les caractéristiques en démocratie

- souveraineté du peuple
- séparation des pouvoirs
- libertés fondamentales



Quelles sont les principales institutions de la Ve République ?

En 1958, la France instaure la Ve République, un régime semi-présidentiel avec des particularités au niveau de la séparation des pouvoirs.

I | Les institutions du pouvoir exécutif

En France, les **institutions** du pouvoir exécutif forment une **dyarchie**, c'est-à-dire un pouvoir politique partagé entre le président de la République et son Premier ministre.

Mot clé

Une **institution** désigne les règles (lois) et fonctions associées (députés) qui participent à l'organisation de la société.

1 Le président de la République

- Il est **élu au suffrage universel direct** par l'ensemble des citoyens français de plus de 18 ans pour une durée de cinq ans.
- Il peut dissoudre le Parlement sur simple décision, ce qui provoque la tenue de nouvelles élections.
- Il nomme le Premier ministre et les ministres sur proposition de celui-ci. Il préside le Conseil d'État et le Conseil des ministres qui mène la politique dont il donne le cap.

2 Le Premier ministre et le gouvernement

- Le Premier ministre est **nommé par le président de la République** et doit lui proposer des ministres qui constitueront le gouvernement.
- Le gouvernement détermine et **conduit la politique de la nation**. Il dispose de l'armée et de l'administration publique (ex. : les enseignants) pour la faire appliquer.
- Le Premier ministre engage sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur son programme et devant le président qui ont, tous deux, le pouvoir de le faire démissionner avec l'ensemble du gouvernement.

II | Les institutions du pouvoir législatif

Le Parlement est l'institution qui a le **pouvoir de créer des lois**. Il est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.

1 L'Assemblée nationale

- Elle est constituée de 577 députés **élus au suffrage universel direct**, la même année que le président de la République, pour une durée de cinq ans.
- Elle a pour rôle de contrôler le gouvernement et peut accepter ou refuser de voter les lois ou le budget du gouvernement.
- Elle peut faire démissionner le gouvernement si la moitié au moins des députés accepte de voter une « motion de censure ».

2 Le Sénat

- Il est constituée de 348 sénateurs **élus au suffrage universel indirect** par 160 000 grands électeurs (ex. : maires). Leur mandat est de six ans, mais le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans.
- Le Sénat propose et vote les lois et le budget proposés par le gouvernement et peut modifier la Constitution. Mais il ne peut pas renverser le gouvernement, car il est garant de la stabilité des institutions.

III Les institutions du pouvoir judiciaire

- La **Justice** est la gardienne des libertés individuelles. Elle contrôle les autres pouvoirs pour vérifier s'ils appliquent réellement les règles de droit, y compris à eux-mêmes.
- Le **Conseil constitutionnel** vérifie la conformité des lois.
- Le **Conseil d'État** est la plus haute juridiction administrative et juge en dernier recours les litiges entre les citoyens et l'administration.

L'ESSENTIEL

Les institutions
de la
V^e République

Le pouvoir exécutif

- président de la République
- premier ministre et gouvernement

Le pouvoir législatif

- Assemblée nationale
- Sénat

Le pouvoir judiciaire

- organes de justice
- Conseil constitutionnel
- Conseil d'État



En quoi consiste la séparation des pouvoirs ?

La séparation des pouvoirs est l'un des fondements des régimes démocratiques.

Elle se décline sous trois formes : régime parlementaire, régime présidentiel ou régime semi-présidentiel.

I | Le régime parlementaire

1 Caractéristiques

- Dans ce régime politique (ex. : Royaume-Uni), la **séparation des pouvoirs est souple** : le gouvernement et le Parlement coopèrent pour gouverner sous l'arbitrage du chef de l'État. Il existe une révocabilité mutuelle.

Mot clé

Le régime politique est le mode d'organisation et de gouvernement d'un État.

2 Rôle de chaque pouvoir

- L'**exécutif** est bicéphale (à deux têtes), avec le Premier ministre qui dirige l'action politique et le chef de l'État. Le Premier ministre est nommé par le parti majoritaire au Parlement. Il propose ensuite un gouvernement validé par un vote de ce dernier.
- Le **Parlement** propose, amende et vote les lois. Il est dit bicaméral (constitué de deux chambres).
- Le **pouvoir judiciaire** doit être indépendant. Il est incarné au Royaume-Uni par la Cour suprême.

II | Le régime présidentiel

1 Caractéristiques

- La **séparation des pouvoirs est stricte et équilibrée** : chaque pouvoir est très spécialisé dans son domaine, comme aux États-Unis.
- L'exécutif et le législatif sont **élus au suffrage universel** et ont la même légitimité. Aux États-Unis, le président est élu pour quatre ans, les parlementaires pour six ans (sénateurs) ou deux ans (députés de la Chambre des représentants).



2 Rôles de chaque pouvoir

- L'**exécutif** est monocéphale (dirigé par une seule personne) et confié au président qui est chef de l'État, du gouvernement, des armées et de la diplomatie. Il a aussi un droit de veto sur les lois votées par le Parlement.
- Le Parlement a tout le pouvoir **législatif**, sauf de renverser l'exécutif.
- Le pouvoir **judiciaire**, indépendant, arbitre les conflits entre exécutif et législatif. Aux États-Unis, les juges de la Cour suprême sont nommés à vie par le président après avis favorable des sénateurs.

III | Le régime semi-présidentiel

Ce régime est un mélange des deux précédents. Il est appliqué en France depuis 1958.

1 L'exécutif

Il est constitué du **président de la République** et du **gouvernement** (dyarchie). Le président, élu au suffrage universel, dispose d'un pouvoir important. Il nomme son Premier ministre qui lui propose un gouvernement. Il préside le Conseil des ministres, impulse les grandes lignes de la politique et peut dissoudre le législatif.

2 Le législatif et le judiciaire

- Le **gouvernement**, responsable devant le Parlement, peut être renversé. Il propose des lois aux assemblées législatives et a les moyens de les faire adopter en force aussi. Le **Parlement** peut proposer des lois, les amender, et doit les voter. Il peut renverser le gouvernement, mais peut être dissous par le président.
- Le **pouvoir judiciaire** doit être indépendant des deux autres.

L'ESSENTIEL

Régime parlementaire	Régime présidentiel	Régime semi-présidentiel
(ex. : Royaume-Uni) ► premier ministre et gouvernement contrôlés par le Parlement ► séparation des pouvoirs souple	(ex. : États-Unis) ► exécutif monocéphale ► président qui a un droit de veto sur les lois votées par le Parlement	(ex. : France) ► exécutif et législatif élus au suffrage universel ► Parlement qui peut être dissous par le président, mais qui peut renverser le gouvernement



Quelle est l'influence des modes de scrutin ?

Une démocratie doit offrir aux électeurs la possibilité de voter pour divers partis, représentants des positions politiques différentes. Pour cela, il existe plusieurs modes de scrutin.

I | Les différents modes de scrutin

1 Majoritaires ou proportionnels, directs ou indirects

- Le mode de scrutin est **majoritaire** si le gagnant emporte la totalité du pouvoir. Il est **proportionnel** lorsque le pouvoir est partagé selon les votes obtenus.
- Un scrutin universel (ouvert à tous) peut-être **direct**, lorsque tous les électeurs votent directement pour leur candidat, ou **indirect**, lorsque de « grands électeurs » élus dans un premier temps votent ensuite pour un candidat.

Mot clé

Le mode de scrutin est le processus par lequel des électeurs désignent leurs représentants.

2 Les autres variantes

- Le scrutin est **uninominal** si un seul candidat est élu, comme lors de nos élections présidentielles, ou **plurinominal** si plusieurs candidats sont élus en même temps, comme lors des élections municipales.
- Il peut se dérouler en **un tour** ou en **deux tours**. Dans ce dernier cas, seuls les candidats gagnants au premier tour participent au nouveau vote (second tour).

II | Le mode de scrutin majoritaire

1 Avantages

- La simplicité du scrutin majoritaire à un tour incite les électeurs à y participer. Il permet d'offrir une **majorité** à un parti politique qui aura donc un véritable pouvoir de décision pour mener les changements pour lesquels il a été élu.
- Lorsqu'il se déroule en deux tours, il permet la présence d'une grande diversité de candidats, donc d'un véritable choix pour les électeurs. Au second tour, il encourage les accords entre candidats pour une meilleure **stabilité politique**.



2 Inconvénients

- Le scrutin majoritaire **déforme la réalité sociale** : un parti peut remporter l'élection alors qu'il n'a pas été choisi par une majorité d'électeurs. Par exemple, Chirac a obtenu 20 % des suffrages exprimés au premier tour en 2002, et Macron 24 % en 2017.
- Il provoque une polarisation** de la vie politique avec en général deux partis politiques qui se partagent le pouvoir à tour de rôle.
- Il ne permet pas aux petits partis d'être représentés et **incite au vote « utile »** au premier tour : les électeurs votent non pas pour le candidat qu'ils préfèrent mais pour celui qui a une chance de l'emporter.

III Le mode de scrutin proportionnel

1 Avantages

- Il favorise le **partage du pouvoir** entre les partis politiques et impose davantage d'alliances et de coopérations entre les élus.
- Il reflète mieux la **réalité sociale** que le scrutin majoritaire. Les partis politiques, donc le choix des électeurs, sont mieux représentés.

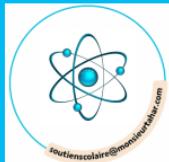
2 Inconvénients

- Il présente le risque d'une **multiplication de petits partis** qui rend le choix complexe pour l'électeur, et d'une dispersion des suffrages.
- L'absence de majorité peut entraîner une **instabilité du pouvoir**.

L'ESSENTIEL

	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Avantages	<ul style="list-style-type: none">majorité à un partistabilité politique	<ul style="list-style-type: none">coopération entre plusieurs partisreprésentation fidèle du corps électoral
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none">représentation infidèle du corps électoralpolarisation de la vie politique	<ul style="list-style-type: none">multiplication de petits partisinstabilité du pouvoir

Quel est le rôle des partis politiques ?



Les partis politiques sélectionnent les élites politiques, participent à la mobilisation électorale et politisent les électeurs.

I Sélectionner des élites

1 L'organisation de la sélection des élites

- L'existence des **partis politiques** est inséparable de celle de la démocratie représentative. En effet, le peuple ne gouverne pas directement, mais par l'intermédiaire de représentants. Les partis politiques ont pour fonction de **proposer des représentants**.
- Les partis politiques organisent l'**émergence de candidats** que les électeurs pourront ensuite élire. Cette émergence peut se faire par des élections internes entre militants ou durant des « primaires » ouvertes à tous.

Mot clé

Un **parti politique** est un groupe de personnes qui partagent les mêmes intérêts et qui s'associent dans le but de se faire élire et d'exercer le pouvoir.

2 Les effets sur le processus démocratique

- Les candidats qui ont l'**investiture**, donc la validation d'un parti, sont davantage identifiables, ce qui améliore le processus démocratique.
- Le parti politique assure le **financement** des candidats et de leur campagne politique, leur donnant ainsi les moyens de devenir des politiciens professionnels connus de tous.

II Mobiliser les électeurs

1 L'organisation de la mobilisation électorale

- Chaque parti politique organise la **mobilisation électorale** en structurant et diffusant son offre politique. Pour ces raisons, il dispose d'une hiérarchie constituée d'un porte-parole, d'un responsable de tel ou tel domaine, etc.

Mot clé

La **mobilisation électorale** est l'ensemble des actions mises en œuvre pour structurer et diffuser une offre politique et persuader les électeurs de la soutenir grâce à leur vote.

- Il établit un **programme** constitué de valeurs à défendre et de prises de position. Il propose ainsi une idéologie et une vision du monde.

2 Les effets sur la participation électorale

- Le parti doit **persuader les électeurs** de participer aux élections, en expliquant pourquoi elles sont essentielles pour la vie démocratique.
- Il cherche à travers son programme à **satisfaire les électeurs** et ses militants pour les inciter à participer à la vie politique. Il diffuse son programme dans les médias, lors de meetings sur les réseaux sociaux.

III Politiser les électeurs

1 La socialisation des électeurs

- Les partis politiques socialisent les électeurs en leur transmettant des **valeurs** et **normes politiques**.
- Les partis fournissent aux électeurs un **moyen légitime** de s'exprimer, ce qui évite des réactions violentes ou des révoltes.

2 L'organisation du débat politique

- Un parti politique peut transformer un fait divers en fait social, puis en **fait politique**. Par exemple, un acte délinquant (fraude fiscale) peut devenir un problème public (fraude des grandes entreprises) et déclencher un débat politique.
- En s'opposant, les partis alimentent le **débat politique**.

L'ESSENTIEL

Sélectionner
des élites



Effets sur le processus démocratique

- ▶ importance de l'investiture
- ▶ importance des financements

Mobiliser
et politiser
les électeurs



Effets sur le débat et la participation électorale

- ▶ satisfaction des militants et des électeurs
- ▶ meetings, tracts, réseaux sociaux...



Quel est le rôle de la société civile organisée et des médias ?

Les partis politiques et les électeurs ne sont pas les seuls à faire vivre la démocratie. D'une part, la société civile organisée, composée des associations, syndicats et mouvements sociaux, d'autre part, les médias, y participent aussi.

I | Le rôle de la société civile organisée

1 Coopérer avec les partis politiques

- Les **syndicats** coopèrent avec les partis politiques pour trouver des solutions politiques. Par exemple, ils négocient lors des réformes de l'assurance-chômage.
- En cas de réforme, les **groupes d'intérêt** sont aussi consultés et participent plus ou moins directement à la rédaction des lois.
- Les **associations** peuvent siéger dans des instances officielles. Ainsi, le Mouvement associatif, regroupement de 600 000 associations, siège au Conseil économique, social et environnemental.

Mot clé

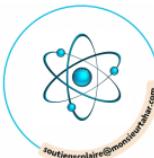
Un groupe d'intérêt est un ensemble de personnes organisé afin d'influencer les autorités pour défendre un intérêt particulier.

2 Influencer les partis politiques

- Les groupes d'intérêt font pression sur les partis politiques pour **orienter les décisions**. Certains, constitués d'intellectuels ou de personnalités, servent de « réservoirs d'idées » pour les partis politiques (ex. : Terra Nova, proche du Parti socialiste ; l'Institut Montaigne, proche des Républicains) : ils rédigent des rapports d'expertise.
- La plupart, cependant, défendent les intérêts de certaines professions ou de secteurs industriels, parfois **au détriment de l'intérêt général**. Selon la journaliste Stéphane Horel (*Lobbytomie*, 2018), l'influence des groupes d'intérêt menacerait la société démocratique.

3 Entrer en conflit avec les partis politiques

- Les **mouvements sociaux** portent des revendications qu'ils souhaitent imposer aux partis politiques. Pour cela, ils organisent, parfois avec l'appui des syndicats, des conflits (grèves, manifestations).



■ Les mouvements sociaux **classiques** ont recours à des moyens traditionnels (syndicalisme, grève, manifestation) et défendent des valeurs matérialistes (pouvoir d'achat).

■ Ils se distinguent des « **nouveaux** mouvements sociaux », qui privilégident des moyens tels que les collectifs et les pétitions sur Internet, et expriment des revendications non matérialistes (ex. : écologie).

II L'influence des médias

1 Les médias : un « quatrième pouvoir »...

■ L'existence de médias libres et pluriels est fondamentale dans une démocratie : on parle de « quatrième pouvoir ». Les médias informent les citoyens sur les faits politiques, sociaux, etc. Ils contribuent ainsi à **structurer l'opinion publique**.

■ Ils peuvent **construire des problèmes publics**. En menant des investigations, ils révèlent au grand jour des dysfonctionnements de nos sociétés. Mais ils peuvent aussi, par exemple, créer un climat d'insécurité en multipliant les informations sur des faits d'agressions.

■ On parle alors d'**effet d'amorçage** : les médias incitent les partis à apporter une réponse politique aux messages qu'ils véhiculent.

2 ... ou de « nouveaux chiens de garde » ?

■ Les médias ne sont pas « neutres » : selon la façon dont ils traitent l'information, ils en **modifient la perception**. En outre, ils doivent faire face à des contraintes économiques face à leurs financeurs.

■ Ils peuvent être tentés de jouer sur **l'émotion ou le scandale**, supposés plus payants en termes d'audience, au détriment de la réflexion. Seraient-ils, alors, comme le pense Serge Halimi, les « nouveaux chiens de garde » des puissants ?

L'ESSENTIEL

Le rôle de la société civile organisée

- La société civile organisée...
 - ▶ coopère avec les partis
 - ▶ influence les partis
 - ▶ contre les partis

L'influence des médias

- Les médias...
 - ▶ structurent l'opinion
 - ▶ influencent la perception des problèmes de société